

2018-2022

Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Commission scolaire
de la Moyenne-Côte-Nord



TABLE DES MATIÈRES

But du plan d'engagement vers la réussite	2
Encadrements légaux	2
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	3
Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	3
Contexte dans lequel évolue la commission scolaire.....	3
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire	8
Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant aux services offerts et à leur qualité	15
Contexte	15
Mission	16
Vision	16
Valeurs.....	16
Services offerts	16
Engagements	17
Clientèles	17
Traitement des plaintes.....	18
Coordonnées de la commission scolaire	18
Signataires du plan d'engagement vers la réussite.....	19

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

ENCADREMENTS LÉGAUX

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- 2° Les orientations et les objectifs retenus;
- 3° Les cibles au terme de la période couverte par le plan;
- 4° Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs visés et cibles visés;
- 5° Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Les travaux d'élaboration du PEVR ont été dirigés par le directeur des services éducatifs par délégation de la direction générale. Celle-ci a supervisé le comité exécutif qui a réalisé la rédaction du plan d'engagement vers la réussite. Le comité consultatif de gestion (tous les gestionnaires et les directions d'école et de centre) a été un acteur important pour les travaux. Les commissaires ont aussi participé à cette élaboration par une consultation.

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En vertu de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire, dans l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite a consulté les groupes suivants :

- Le comité de parents;
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Le comité consultatif de gestion;
- Les conseils d'établissements;
- Les personnels;
- Les élèves, par l'entremise de leurs représentants au conseil d'établissement;
- Le syndicat des enseignants;
- Le conseil des commissaires.

Pour cette consultation, il est important de mentionner que le personnel de la commission scolaire a été invité à répondre à un questionnaire visant à identifier et à cibler les éléments qui auront des retombées positives sur la réussite des élèves dans son plan d'engagement vers la réussite. Une synthèse a été effectuée afin de dégager des enjeux et des orientations à prioriser dans le PEVR.

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50^e parallèle.

Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. La population de la Minganie est d'environ 6 500 habitants répartie sur ce grand territoire.

La MRC de Minganie compte huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle de Ekuanitshit (Mingan) et celle de Nutashkuan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.



La commission scolaire est sur un territoire où l'industrie minière, l'hydroélectricité et certains services gouvernementaux occupent une grande place économique, et ce, surtout à Havre-Saint-Pierre et ses environs. Le fait d'être mono industriel rend la commission scolaire vulnérable dans des situations d'instabilité économique. Dans les villages situés à l'est et à l'ouest de Havre-Saint-Pierre, l'industrie de la pêche est encore présente, mais moins importante qu'il y a quelques années. La plupart des villages vivent une décroissance démographique importante et cela influence grandement la clientèle scolaire. Les communautés ont donc plus que jamais besoin de la commission scolaire et c'est pour cela que le maintien des écoles de village est une priorité, car il s'agit d'un bon moyen de rétention de la population et surtout des familles.

Au cours des dernières années, la commission scolaire a su développer de bons liens de partenariat avec les deux communautés autochtones du territoire et elle tente toujours d'améliorer sa collaboration en diversifiant l'offre de services, surtout à l'éducation des adultes.

Le peu d'élèves issus de l'immigration ne justifie pas l'obligation de la présence d'une orientation précise dans le PEVR. De plus, ces élèves ne sont pas présentement considérés dans les clientèles vulnérables. Par contre, si des élèves issus de l'immigration présentaient des besoins justifiant l'organisation de services, la commission scolaire s'assurerait d'y répondre.

La clientèle jeune est stable depuis quelques années, mais le petit nombre d'élèves fragilise la situation financière de la commission scolaire. Malgré cela, par sa saine gestion administrative, une bonne qualité des services éducatifs est maintenue dans les écoles. Une proportion importante d'élèves autochtones fréquente les établissements de Longue-Pointe-de-Mingan, de Natashquan et de Havre-Saint-Pierre (secondaire).

En formation générale des adultes, après avoir vécu une décroissance de la clientèle, l'organisation a revu son offre de service afin d'assurer un développement adapté aux besoins du milieu. Ces orientations ont permis de maintenir la clientèle. Une des particularités de la commission scolaire est la grande proportion de la clientèle autochtone en formation générale des adultes qu'on explique par la présence de points de service dans leurs communautés.

La commission scolaire ne détient pas d'autorisation pour la formation professionnelle. Cependant, à la demande du milieu et en collaboration avec d'autres commissions scolaires, des formations professionnelles sont offertes.

La collaboration et la transparence dans les communications assurent un climat sain et constructif dans les différents établissements. La taille de la commission scolaire favorise la création de liens de proximité, l'établissement d'un lien de confiance et la gestion collaborative, ce qui permet une réponse rapide aux besoins de chacun des milieux pour l'ensemble des services de la commission scolaire.

Avec les parties syndicales et les associations, les relations sont empreintes de respect tout en traitant les différents sujets avec rigueur. Les différents comités prévus sont en place et fonctionnent bien.

De par sa taille, l'organisation a l'avantage de pratiquer une gestion de proximité où toutes les directions ont l'occasion d'intervenir régulièrement dans les processus de gestion ainsi que de faire part des besoins de leur milieu. Cette particularité permet à toutes les directions d'écoles, de centre et de services de siéger au comité de répartition de ressources.

Pour les ressources matérielles, le niveau de développement a été maintenu dans les dernières années. L'état des bâtiments s'améliore, mais il reste encore beaucoup de travaux à y réaliser. L'entretien préventif des installations, la mise aux normes des bâtiments et les mesures d'économie d'énergie sont priorités.

Pour les ressources financières, malgré les compressions budgétaires imposées au cours des dernières années, la commission scolaire a réussi à maintenir les services en exerçant des pratiques de gestion efficaces. Le contrôle des finances est au cœur des préoccupations puisque la situation demeure fragile. Tous les gestionnaires exercent un contrôle rigoureux des dépenses. Cette saine gestion permet de laisser la latitude budgétaire nécessaire aux établissements pour l'organisation des services. Le budget annuel de la commission scolaire tourne autour de 18 millions de dollars.

Pour le service des ressources humaines, le recrutement et la rétention du personnel sont les principaux enjeux. L'attraction en région éloignée pour tous les postes nécessitant une qualification est de plus en plus difficile. Les moyens mis à la disposition de l'organisation sont limités et ne favorisent pas le recrutement. Cet enjeu met à risque l'organisation des services de qualité dans les établissements.

En ce qui concerne les services éducatifs, la formation et l'accompagnement du personnel des écoles sont prioritaires. L'équipe des services éducatifs assure une présence régulière dans l'ensemble des établissements, malgré l'étendue du territoire. Le regroupement du personnel lors des formations et des accompagnements est un des moyens qui permet de briser l'isolement. Un plan de formation et d'accompagnement est mis en œuvre afin de répondre à l'ensemble des besoins identifiés par les écoles. Les priorités identifiées sont l'implantation des pratiques pédagogiques les plus efficaces pour le développement et pour la réussite des élèves en milieux défavorisés. Il y a aussi une grande préoccupation de la réussite des élèves HDAA étant donné qu'elle constitue une proportion importante de la clientèle.

Les principaux partenaires sont le CISSS Côte-Nord, les municipalités, les conseils de bande, la MRC, Emploi-Québec et les organismes communautaires. En ce qui concerne la santé, l'entente de complémentarités entre les deux réseaux favorise la coordination des services pour répondre aux besoins des élèves, de leurs parents et du personnel.

Des partenariats privilégiés sont en place avec les municipalités et les conseils de bande pour le partage de locaux. Notamment, une entente de copropriété est en place avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre pour le centre administratif. De plus, le centre d'éducation des adultes offre des services de proximité dans les locaux des communautés autochtones en formation générale des adultes.

Les organismes communautaires participent et collaborent à différents projets dans chacun des milieux. Dans un contexte de décroissance, ces partenaires jouent un rôle primordial dans la complémentarité des services offerts à la population de la Minganie.

PRIORITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

La commission scolaire supporte les écoles dans l'élaboration de leur projet éducatif en priorisant les éléments essentiels menant à la persévérance et la réussite de tous les élèves.

Les thèmes essentiels à documenter lors du portrait et de l'analyse du milieu sont :

- Le suivi des résultats des élèves et des autres données pouvant orienter les actions
- Le climat bienveillant et sécuritaire
- Les pratiques pédagogiques jugées efficaces en milieu défavorisé, selon les données de la recherche
- La réponse aux besoins particuliers des clientèles vulnérables

Les leviers ciblés par les écoles pour améliorer la réussite sont :

- La cohérence des pratiques pédagogiques et la concertation
- Le développement professionnel
- L'identification et l'implantation des interventions éducatives favorisant la réussite des clientèles vulnérables

Les priorités du plan de formation et d'accompagnement sont :

- Pratiques universelles favorisant l'apprentissage
- Enseignement de la lecture
- Enseignement de l'écriture
- Enseignement de la mathématique
- Enseignement de l'univers social
- Enseignement de l'anglais
- Adaptation scolaire

ENJEUX POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

- La réponse aux objectifs ministériels
- La diplomation et la persévérance scolaire
- La réussite en littératie et en numératie
- La réussite des élèves à risque

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA CLIENTÈLE

IMSE (indice de milieu socio-économique)	Écoles primaires	Écoles secondaires
Favorisé (1, 2, 3)	0 %	0 %
Intermédiaire (4, 5, 6, 7)	0 %	0 %
Défavorisé (8, 9, 10)	100 %	100 %

PERSONNEL 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE

		Temps plein	Temps partiel	Total
Enseignants	Préscolaire - primaire	39	7	46
	Secondaire	22	8	30
	Adultes		3	3
Professionnels		10		10
Personnel de soutien		44	30	74
Personnel d'encadrement des écoles et de centre		6	0	6
Personnel d'encadrement au centre administratif		5	0	5
Direction générale		1	0	1
	Total	127	48	175

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, pour l'année scolaire 2017-2018, a engagé neuf enseignants après une acceptation de demande de tolérance d'engagement.

SOMMAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Écoles primaires	Préscolaire	3/6 offrent l'éducation au préscolaire	
	Primaire	6	5 écoles de moins de 50 élèves
Nombre d'école secondaire		1	Située au centre du territoire
Nombre d'école primaire-secondaire		1	<ul style="list-style-type: none">préscolaireSecondaire 1-2-3
Nombre de centre d'éducation des adultes		1	Deux points de services dans les communautés innues
Total		9	

ÉTATS DES BÂTIMENTS

État des infrastructures de la commission scolaire (données janvier 2018)		
Bâtiments	IVP	ÉTAT
Total	24,93 %	D (mauvais)

IVP : L'indice de vétusté est utilisé pour évaluer la condition des infrastructures.

L'indice de vétusté (IV) est la somme du coût estimé de tous les travaux de maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure. Le tout exprimé sous forme de pourcentage.

Le seuil de vétusté universel pour l'ensemble des infrastructures du gouvernement est fixé à 15 %.

Dans les cinq prochaines années, la commission scolaire devrait avoir atteint minimalement le seuil de 15 %.

Orientation 1 : Augmenter la diplomation et la qualification des élèves

OBJECTIF 1.1

Augmenter le nombre d'élèves sortants avec un diplôme ou une attestation de qualification avant l'âge de 20 ans à 75 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles pour l'objectif 1.1

	Cohorte 2007-2008 suivie jusqu'en 2013-2014	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cible 2022	Cible 2022 MEES
Diplôme ou qualification	70,2 %	63,8 %	66,7 %	75 %	84 %

Source statistiques MEES, janvier 2018

OBJECTIF 1.2

Augmenter, d'ici 2022, le nombre d'élèves sortants, avec un diplôme (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans à 75 %. La cible intermédiaire est plus basse que celle proposée par le ministère, car la commission scolaire n'offre pas la formation professionnelle, toutes les écoles sont en milieux défavorisés et la proportion d'élèves vulnérables est grande comparativement à la province.

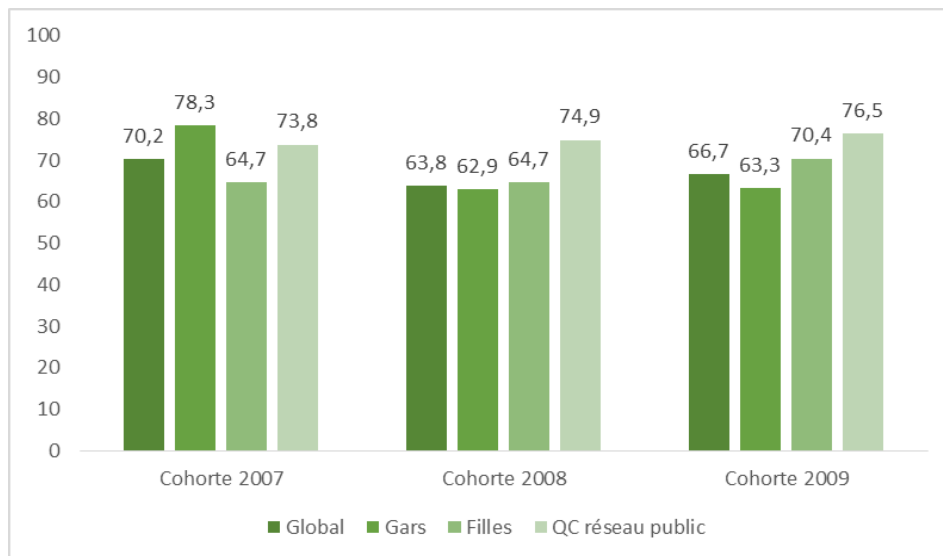
Indicateurs et cibles pour l'objectif 1.2

Taux de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

	Cohorte 2007-2008 suivie jusqu'en 2013-2014	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cible 2022	Cible 2022 MEES
Diplôme DES ou DEP	70,2 %	63,8 %	66,7 %	75 %	S/O

Source statistiques MEES, janvier 2018

LE NOMBRE DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS (PREMIER DIPLÔME EN 7 ANS)



OBJECTIF 1.3

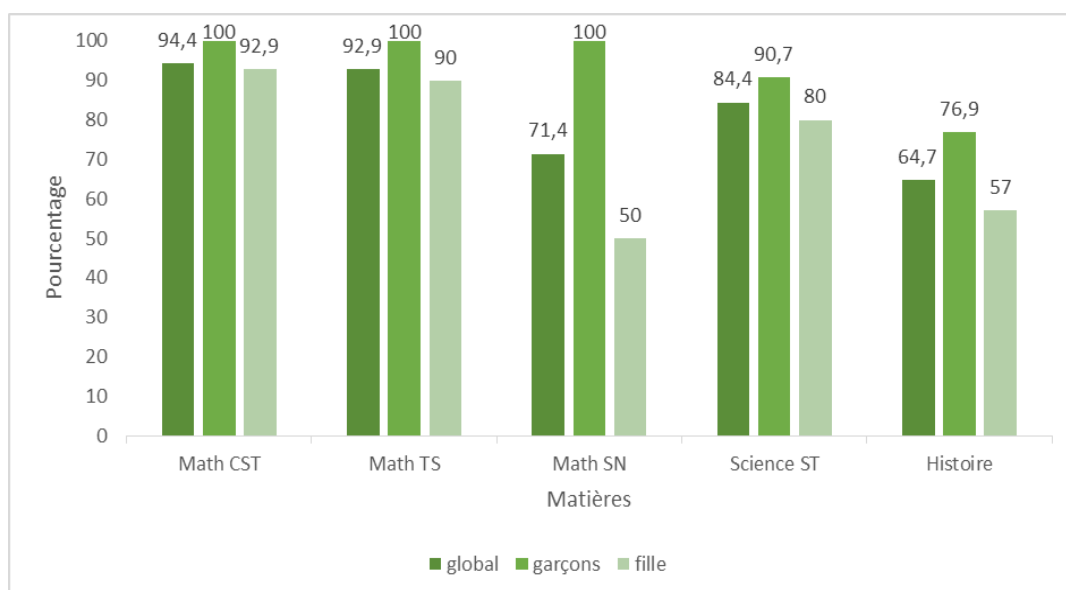
Maintenir le taux de réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles à 85 % d'ici 2022.

Indicateur et cible
Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles

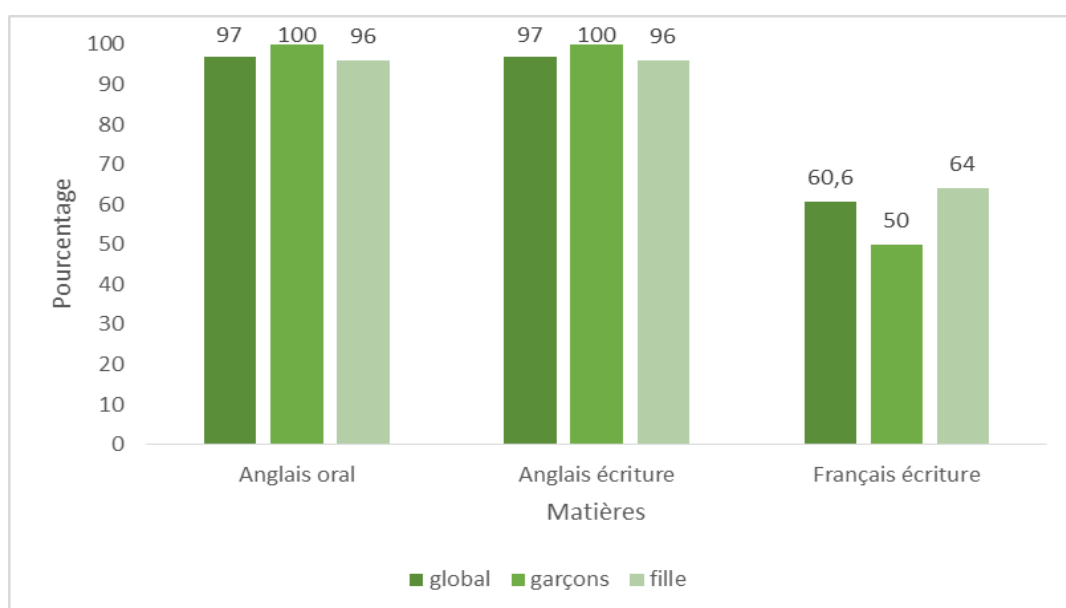
2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022	Résultats provinciaux écoles publiques
83,9 %	84,9 %	86,1 %	83,1 %	85 %	87,7 %

Source statistiques MEES

LE TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES UNIQUES
DE 4^E SECONDAIRE EN 2016-2017



LE TAUX DE RÉUSSITE DES ÉPREUVES UNIQUES
DE 5^E SECONDAIRE EN 2016-2017



Orientation 2 : Dans un souci d'équité, améliorer la réussite du plus grand nombre en portant une attention particulière aux élèves à risque

OBJECTIF 2.1

Diminuer le taux de décrochage pour passer à 9 % d'ici 2022.

Indicateur et cible
Réduire le taux de décrochage

2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2022	Résultats provinciaux Écoles publiques
20,9 %	10,3 %	10 %	9 %	15,5 % (2014-2015)

TAUX ANNUEL DE SORTIE SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Sexes réunis	13	9	4	3
Gars	7	5	3	2
Filles	6	4	1	1

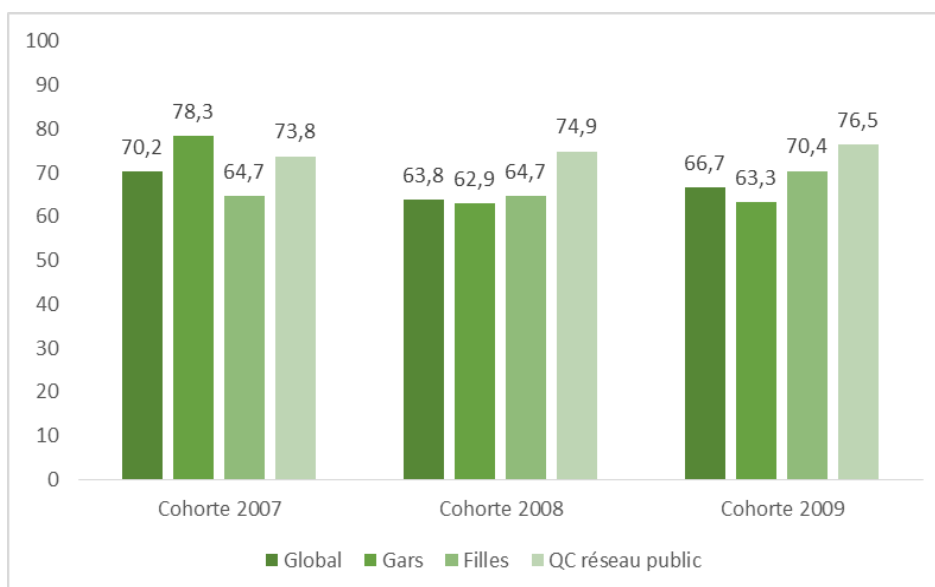
OBJECTIF 2.2

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des filles par rapport aux garçons à 6,1 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles pour l'objectif 2.2
Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types d'élèves	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cibles 2022	Cible MEES
Garçons et filles	1,8 %	7,1 %	6,1 %	6,1 %

LE NOMBRE DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS (PREMIER DIPLÔME EN 7 ANS)



OBJECTIF 2.3

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves réguliers par rapport aux EHDAA à 17 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles pour l'objectif 2.3
Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types d'élèves	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015 (CS)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 (CS)	Cibles 2022	Cible MEES
EHDAA et régulier	+ 3,5 %	18,1 %	17 %	25,3 %

Source statistiques MEES, janvier 2018, tableaux en annexe

OBJECTIF 2.4

Diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 12,5 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles
Pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022	Cible MEES
9,8 %	16,7 %	14,7 %	12,5 %	11,4 %

Source statistiques MEES, janvier 2018, tableaux en annexe

Orientation 3 : Améliorer les compétences des élèves en littératie et en numératie

OBJECTIFS 3.1

Atteindre les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

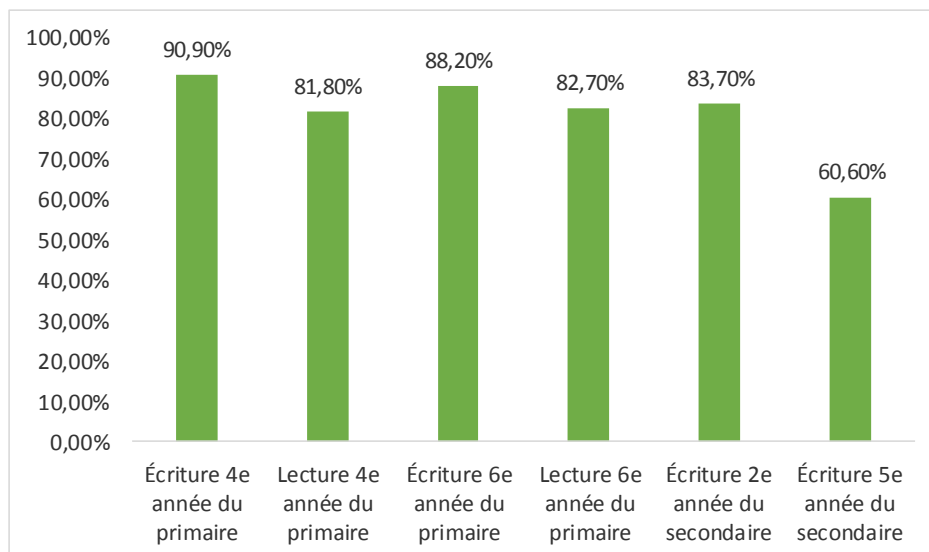
Indicateurs et cibles
Taux de réussite aux épreuves ministérielles de français¹

Types d'épreuve	2014-2015		2015-2016		2016-2017		Cibles 2022
Écriture 4 ^e année du primaire	86 %	43/50	80,4 %	37/46	90,9 %	50/55	85 %
Lecture 4 ^e année du primaire	92 %	46/50	89,1 %	41/46	81,8 %	45/55	85 %
Écriture 6 ^e année du primaire	77,8 %	35/45	80,5 %	62/77	88,2 %	45/51	85 %
Lecture 6 ^e année du primaire	77,8 %	35/45	92,2 %	71/77	82,7 %	43/52	85 %
Écriture 2 ^e année du secondaire	87,8 %	36/41	89,6 %	43/48	83,7 %	36/43	85 %
Écriture 5 ^e année du secondaire	75,8 %	25/33	63,2 %	24/38	57,6 %	19/33	75 %

Source statistiques Lumix et Charlemagne (Écriture 5^e année du secondaire)

¹ La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE FRANÇAIS EN 2016-2017



OBJECTIFS 3.2

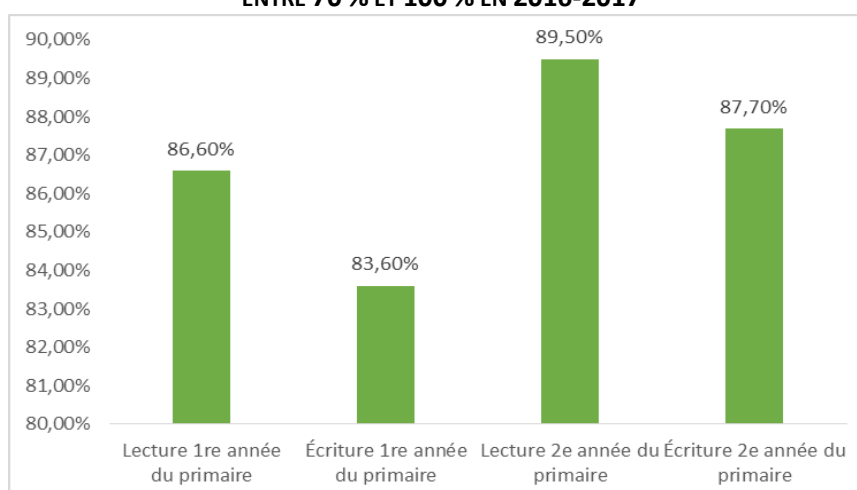
Atteindre les taux de réussite en lecture et en écriture pour les élèves du premier cycle du primaire selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70 % et 100 %²

Compétence et niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		Cibles 2022
Lecture 1 ^{re} année du primaire	74,5 %	38/51	81,3 %	52/64	86,6 %	58/67	85 %
Écriture 1 ^{re} année du primaire	76,5 %	39/51	75 %	48/64	83,6 %	56/67	85 %
Lecture 2 ^e année du primaire	65,6 %	40/61	62,5 %	35/56	89,3 %	50/56	85 %
Écriture 2 ^e année du primaire	73,8 %	45/61	75 %	42/56	87,5 %	49/56	85 %

Source statistiques Lumix

POURCENTAGE D'ÉLÈVES AYANT UN RÉSULTAT FINAL DE COMPÉTENCE ENTRE 70 % ET 100 % EN 2016-2017



² La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

OBJECTIFS 3.3

Améliorer les taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles
Taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques³

Compétence et niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		Cibles 2022
Raisonnement en 6 ^e année du primaire	75,6 %	34/45	63,2 %	48/76	73,1 %	38/52	80 %
Résoudre en 6 ^e année du primaire	86,7 %	39/45	65,8 %	50/76	80,8 %	42/52	80 %
CST 4 ^e secondaire	57,4 %	12/21	77,8 %	14/18	94,4 %	17/18	80 %
TS 4 ^e secondaire	81,3 %	13/16	100 %	17/17	85,7 %	12/14	80 %
SN 4 ^e secondaire	76,9 %	10/13	100 %	7/7	71,4 %	5/7	80 %

Source statistiques Lumix

OBJECTIFS 3.4

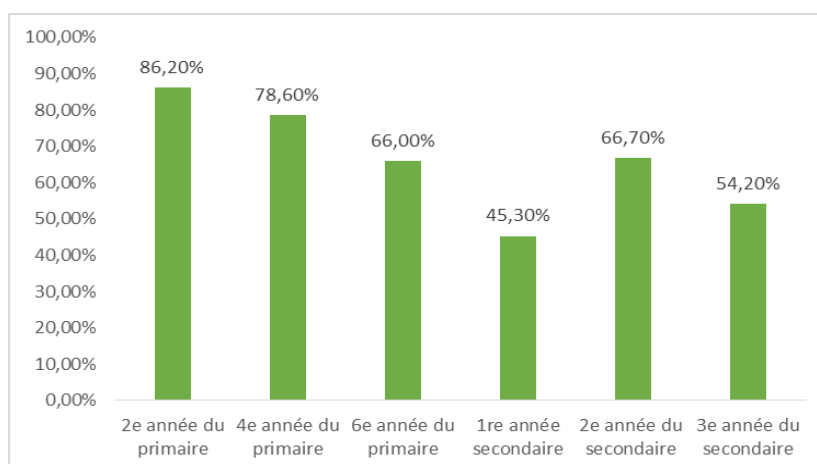
Améliorer les taux de réussite en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles
Pourcentage d'élèves ayant un résultat sommaire entre 70 % et 100 %³

Niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		Cibles 2022
2 ^e année du primaire	72,1 %	44/61	71,4 %	40/56	86 %	49/57	80 %
4 ^e année du primaire	83 %	44/53	85,4 %	41/48	78,6 %	44/56	80 %
6 ^e année du primaire	70 %	31/47	61 %	50/82	66 %	35/53	70 %
1 ^{re} année secondaire	55,1 %	43/78	56,5 %	35/62	45,3 %	39/86	60 %
2 ^e année du secondaire	61 %	36/59	61,3 %	38/62	66,7 %	36/54	65 %
3 ^e année du secondaire	51 %	26/51	54,3 %	25/46	54,2 %	32/59	60 %

Source statistiques Lumix

POURCENTAGE D'ÉLÈVES AYANT UN RÉSULTAT SOMMAIRE ENTRE 70 % ET 100 % EN MATHÉMATIQUES EN 2016-2017



³ La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

OBJECTIF 3.5

Améliorer les compétences en littératie et en numératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire par une offre de services diversifiée et de proximité qui répond aux besoins des différents milieux.

Orientation 4 : Créer un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour les élèves

OBJECTIF 4.1

Offrir aux élèves un climat sain, sécuritaire et bienveillant dans tous les établissements.

Pour les objectifs 3.5 et 4.1, la commission scolaire soutiendra par les actions et les moyens présents dans son plan d'action PEVR les initiatives des écoles en lien avec cet objectif.

OBJECTIF 4.2

D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments soient dans un état satisfaisant selon l'indice de vétusté du ministère. Pour atteindre cet objectif, la commission scolaire devra diminuer l'indice de vétusté à 15 %.

Indicateur et cible
Indice de vétusté du ministère

2017-2018	Cible 2022
24,93 %	15 %

Source statistiques- Tableau des indices de vétusté du MEES

Orientation 5 : Offrir un milieu de vie scolaire qui intègre des activités culturelles, physiques et sportives, scientifiques et entrepreneuriales afin d'améliorer la persévérance.

OBJECTIF 5.1

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

Indicateur et cible
Nombre d'écoles primaires faisant bouger les élèves 60 minutes par jour

2017-2018	Cible 2022
2 écoles sur 7	5 écoles sur 7

OBJECTIF 5.2

Augmenter la présence des activités culturelles dans les écoles.

OBJECTIF 5.3

Soutenir la réalisation d'activités scientifiques dans les écoles.

OBJECTIF 5.4

Soutenir la réalisation d'activités entrepreneuriales dans les écoles.

Pour les objectifs 5.2, 5.3 et 5.4, il n'y aura pas d'indicateurs ni de cibles. Il y aura des moyens et des actions pour soutenir le développement de ces deux objectifs en lien avec les projets éducatifs des écoles. Ceux-ci se retrouveront dans le plan d'action pour la mise en œuvre du PEVR.

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AUX SERVICES OFFERTS ET À LEUR QUALITÉ

CONTEXTE

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord occupe un vaste territoire avec une petite population dispersée sur celui-ci. Toutes les écoles étant en milieux défavorisés, la commission scolaire doit composer avec de nombreux facteurs de risques qui rendent vulnérable un large pourcentage de la clientèle. La clientèle autochtone doit réaliser ses apprentissages dans un contexte de langue seconde. Ces réalités font en sorte que plusieurs des établissements doivent intervenir auprès des clientèles vulnérables qui atteignent parfois 50 % des élèves dans certaines écoles. Cette situation explique que les résultats de diplomation ne soient pas toujours au rendez-vous comparativement à l'ensemble de la province. En plus, la formation professionnelle et la qualification en formation générale jeune (FPT et FMSS) ne sont pas présentement offertes à la commission scolaire.

La priorité est d'accompagner l'ensemble des élèves dans le développement de leur plein potentiel. La commission scolaire vise à maintenir les élèves à l'école le plus longtemps possible, que ce soit en formation générale des jeunes ou à l'éducation des adultes, afin de leur permettre d'atteindre une diplomation même au-delà des 7 ans. Pour ce faire, la priorité est d'être très actif et présent dans les milieux afin d'offrir le soutien, la formation et l'accompagnement nécessaires à l'amélioration des services éducatifs. Ceux-ci jouent un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins des écoles. La commission scolaire a la volonté de maintenir les écoles de villages ouvertes afin d'offrir des services de proximité à l'ensemble des communautés, et ce, tant que la qualité des services éducatifs est assurée.

Les services administratifs de la commission scolaire ont pour mandat de supporter les écoles dans les dossiers qui les concernent afin que ceux-ci puissent se concentrer sur leur mission première, la qualité des services offerts aux élèves, aux parents et à la communauté. Parmi les enjeux, le recrutement et la rétention de personnel de qualité représentent des défis pour l'organisation. Les ressources financières et matérielles devront continuer le suivi très rigoureux des revenus et des dépenses afin de poursuivre un entretien efficace des infrastructures.

En terminant, la force de la commission scolaire se situe dans ses écoles. L'engagement et le dévouement du personnel assurent l'atteinte des objectifs fixés. Pour ce faire, elle doit continuer de supporter les différents personnels et offrir un environnement propice à leur développement professionnel afin de toujours améliorer la qualité des services.

MISSION

La mission de la commission scolaire est définie dans la loi sur l'instruction publique. Ce faisant, la mission de la commission scolaire est la suivante :

- Organiser, pour la clientèle relevant de sa compétence, les services éducatifs de qualité prévus par la loi et d'en rendre compte;
- Promouvoir et valoriser l'éducation sur son territoire;
- Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves;
- Contribuer au développement professionnel, social, culturel et économique de la région;
- Soutenir les établissements dans la réalisation de leur mission;
- Répartir équitablement les ressources.

VISION

- Prioriser une approche collaborative pour continuer d'être une organisation apprenante, dynamique et innovatrice, en s'appuyant sur les forces de son personnel et de sa communauté afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaire.

VALEURS

L'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

- **RESPECT** : Parce que chaque personne est importante et a un potentiel distinct, nous valorisons le respect qui s'exprime par l'acceptation des différences et l'ouverture à de nouvelles façons de faire.
- **ÉQUITÉ** : Parce que chaque personne et chaque milieu ont droit aux services offerts, nous valorisons l'équité qui s'exprime par le partage des ressources, l'accessibilité à des services de qualité pour l'ensemble des établissements.
- **ENGAGEMENT** : Parce que chaque personne peut contribuer au développement de l'élève, nous valorisons l'engagement qui s'exprime par la responsabilisation de tous, la coopération et la solidarité dans l'accomplissement de notre mission.
- **TRANSPARENCE** : Parce que chaque personne a le droit à l'information, peut exprimer son point de vue et participer, nous valorisons la transparence qui s'exprime par une bonne communication et reddition de compte.

SERVICES OFFERTS

- services éducatifs
 - enseignement préscolaire
 - enseignement primaire
 - enseignement secondaire
 - formation générale des adultes
 - enseignement en adaptation scolaire
- services éducatifs complémentaires
 - orthophonie
 - psychologie

- travail social
- agent de réadaptation
- service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
- orientation scolaire
- animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire
- éducation spécialisée
- technicien en loisirs
- services complémentaires
 - service de garde
 - cafétéria
 - résidence
- service du transport scolaire
- service aux entreprises

ENGAGEMENTS

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord veut réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs et s'engage à :

- *Rendre accessibles nos services* en s'assurant que tous en profitent et que l'offre soit diversifiée, équitable et adaptée aux besoins de la clientèle dans la limite de nos moyens;
- *Gérer les ressources avec équité, efficacité, transparence*, dans un souci de qualité et pour en rendre compte en s'assurant d'en tirer le meilleur parti;
- *Soutenir et accompagner chaque acteur* en favorisant la réalisation des projets éducatifs de chaque établissement;
- *Promouvoir l'éducation dans nos milieux* en les informant de l'importance de la diplomation et de la diversité des parcours scolaires;
- *Contribuer au développement social, culturel et économique du milieu* en étant un partenaire actif et incontournable en éducation, en créant des liens de partenariat basés sur la confiance;
- *Mettre en place des modalités de communication qui permettent d'être clair et précis dans les informations à transmettre.*

CLIENTÈLES

CLIENTÈLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

École	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Préscolaire-primaire	473	473	485	483	452	450
Secondaire	261	261	256	256	262	291
Total	734	734	741	739	714	741

CLIENTÈLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (INSCRIPTIONS)

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
88	83	73	53	66

TRAITEMENT DES PLAINTES

La commission scolaire est un organisme public qui reconnaît le droit de toute personne d'exprimer son désaccord ou son mécontentement à l'égard de ce qu'elle considère comme une faute professionnelle, une négligence, un abus, une décision erronée ou injustifiable.

À cet effet, la commission scolaire accorde à toute personne :

- Le droit de toute personne d'être traitée avec respect et dignité;
- Le droit, dans la mesure du possible, à ce que les correctifs appropriés soient apportés dans les meilleurs délais.

Toute plainte doit d'abord être prise en charge et traitée par l'instance responsable la plus rapprochée, et, dans toute la mesure du possible, y trouver là sa solution.

La recherche de solution doit s'inspirer de l'équité et poursuivre le meilleur intérêt des élèves, des requérants et de la commission scolaire.

Le protecteur de l'élève a pour mandat de recevoir et d'examiner une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen. Le protecteur de l'élève statue sur le bien-fondé de la plainte, et le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

COORDONNÉES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
1235, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
Téléphone : 418 538-3044
Télécopieur : 418 538-3268
www.csmcn.qc.ca

Le centre administratif de la commission scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Signé le _____

Jean Parisé
Président
Commission scolaire de la Moyenne-
Côte-Nord

Marius Richard
Directeur général
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

ANNEXE 1

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2008 et 2009

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015						Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016							
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2008	5 ans		6 ans		7 ans		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans		6 ans		7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total		Total	Total	Maculin	Féminin		
Ensemble du Québec	12 ans et moins	78 398	69,3	78,1	81,9	77,1	86,6	74 564	71,1	79,8	83,4	79,3	87,4		
	13 ans et plus	8 567	34,8	44,0	49,9	48,1	52,4	8 672	34,8	45,2	51,1	49,9	52,8		
	Total	86 965	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	83 236	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4		
Réseau public	12 ans et moins	60 336	63,5	73,7	78,3	73,0	83,7	56 785	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6		
	13 ans et plus	7 799	33,3	42,6	48,5	46,9	50,8	7 766	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2		
	Total	68 135	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4		
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	12 ans et moins	52	51,9	71,2	73,1	69,2	76,9	48	62,5	70,8	77,1	76,0	78,3		
	13 ans et plus	17	23,5	35,3	35,3	44,4	25,0	9	11,1	11,1	11,1	0,0	25,0		
	Total	69	44,9	62,3	63,8	62,9	64,7	57	54,4	61,4	66,7	63,3	70,4		

Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015						Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016							
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2008	5 ans		6 ans		7 ans		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans		6 ans		7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total		Total	Total	Maculin	Féminin		
Réseau public	Élèves ordinaires	52 900	69,0	78,4	82,4	78,6	85,8	49 536	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9		
	Total EHDA	15 235	28,8	41,2	48,3	46,5	51,8	15 015	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7		
	Total	68 135	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4		
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	Élèves ordinaires	57	43,9	61,4	63,2	58,1	69,2	42	57,1	64,3	71,4	73,9	68,4		
	Total EHDA	12	50,0	66,7	66,7	100,0	50,0	15	46,7	53,3	53,3	28,6	75,0		
	Total	69	44,9	62,3	63,8	62,9	64,7	57	54,4	61,4	66,7	63,3	70,4		

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015						Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016							
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2008	5 ans		6 ans		7 ans		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans		6 ans		7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total		Total	Total	Maculin	Féminin		
Ensemble du Québec	Immigrants de première génération	7 035	61,9	70,9	75,0	69,7	79,9	7 280	63,0	72,6	76,4	72,7	79,7		
	Autres	79 930	66,3	75,1	79,1	74,2	84,3	75 956	67,7	76,6	80,4	76,1	84,9		
	Total	86 965	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	83 236	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4		
Réseau public	Immigrants de première génération	5 390	57,6	68,0	73,0	67,5	78,2	5 569	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1		
	Autres	62 745	60,3	70,4	75,1	69,7	80,8	58 982	62,0	72,1	76,6	71,9	81,7		
	Total	68 135	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4		
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	Immigrants de première génération	1	100,0	100,0	100,0	N/A	100,0	1	100,0	100,0	100,0	100,0	N/A		
	Autres	68	44,1	61,8	63,2	62,9	63,6	56	53,6	60,7	66,1	62,1	70,4		
	Total	69	44,9	62,3	63,8	62,9	64,7	57	54,4	61,4	66,7	63,3	70,4		

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015						Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016							
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2008	5 ans		6 ans		7 ans		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans		6 ans		7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total		Total	Total	Maculin	Féminin		
Réseau public	Milieux défavorisés	20 966	51,6	63,2	69,0	63,6	74,6	19 414	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9		
	Autres	46 649	64,3	73,7	77,9	72,6	83,6	44 597	66,2	75,7	79,7	74,9	84,7		
	Total	68 135	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4		
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	Milieux défavorisés	69	44,9	62,3	63,8	62,9	64,7	57	54,4	61,4	66,7	63,3	70,4		
	Autres	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		
	Total	69	44,9	62,3	63,8	62,9	64,7	57	54,4	61,4	66,7	63,3	70,4		

Notes :

- Les milieux favorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.

- Les milieux intermédiaires incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.

- Les milieux défavorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.

- La somme des nouveaux inscrits en milieu défavorisé et des nouveaux inscrits provenant d'un autre milieu n'égalent pas le total du réseau public puisqu'aucun indice n'est calculé pour les élèves des commissions scolaires à statut particulier.

NA : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées.

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier.

OBJECTIF 6 : D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élève entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

**Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, édition 2017 :
L'âge des élèves à l'entrée au secondaire**

Système AGIR : http://www1.education.gouv.qc.ca/DOC_ADMagjr/index.asp

		Total				Masculin				Féminin			
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ensemble du Québec	12 ans et moins	88,3	88,2	88,6	89,0	86,4	86,4	86,6	87,4	90,3	90,1	90,6	90,7
	13 ans et plus	11,7	11,8	11,4	11,0	13,6	13,6	13,4	12,6	9,7	9,9	9,4	9,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réseau public	12 ans et moins	86,4	86,4	86,9	87,5	84,4	84,5	84,8	85,8	88,6	88,4	89,1	89,2
	13 ans et plus	13,6	13,6	13,1	12,5	15,6	15,5	15,2	14,2	11,4	11,6	10,9	10,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	12 ans et moins	80,9	90,2	83,3	85,3	77,3	85,2	85,2	85,4	84,0	94,1	81,0	85,3
	13 ans et plus	19,1	9,8	16,7	14,7	22,7	14,8	14,8	14,6	16,0	5,9	19,0	14,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Définition :

Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1^{er} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins et ceux qui ont 13 ans ou plus.

NA : Non applicable, puisqu'il y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier